La Rochelle Université

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Recueil des actes administratifs

n° 620

**5 novembre 2026**

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires).

# Table des matières

## Arrêtés

Arrêté n° 2026-417 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-454 du 6 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-459 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2026-462 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-467 du 16 octobre 2026 portant attribution de prix aux Lauréats régionaux prix « NéoTerra » 2026 dans le cadre du Prix Pépite 2026

Recueil des actes administratifs de La Rochelle Université – Directeur de la publication : Gérard Blanchard
Adresse : Université de La Rochelle, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060 La Rochelle

**Arrêté n° 2026-417 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – abrogation de délégation de signature**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, l'ensemble des délégations attribuées à Matthieu Carbuccia sont abrogées.

**Article 2 – délégation de signature**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.1 intitulé « Généralités », est supprimée la ligne suivante :

| Structure | Délégataire | Agent et fonction |
|---|---|---|
| Service ingénierie, accompagnement | Suppléant | Pascal Capellari, directeur du développement, de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques |

**Article 3 – délégation de signature**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

> dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.1 intitulé « Généralités » :

| Structure | Délégataire | Agent et fonction |
|---|---|---|
| Service ingénierie, accompagnement | Principal | Pascal Capellari, directeur du développement, de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques |
| | Suppléant | Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions |
| Service information, gestion et financement | Principal | Annaïg Joguet, responsable administrative et financière |
| Équipe développement et partenariat | Principal | Pascal Capellari, directeur du développement, de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques |
| | Suppléant | Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions |

> dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.2 intitulé « Gestion des personnels » :

| Structure | Délégataire | Agent et fonction |
|---|---|---|
| Service ingénierie, accompagnement | Principal | Pascal Capellari, directeur du développement, de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques |
| | Suppléant | Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions |
| Service information, gestion et financement | Principal | Annaïg Joguet, responsable administrative et financière |
| Équipe développement et partenariat | Principal | Pascal Capellari, directeur du développement, de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques |
| | Suppléant | Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions |

> dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.3 intitulé « Conventions de stages entrants » :

| Structure | Délégataire | Agent et fonction |
|---|---|---|
| Direction du développement de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques | Suppléant | Philippe Le Goc, directeur général des services adjoint délégué au pôle Missions |

> dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.4 intitulé « Affaires financières hors certification » :

| Structure | Agent et fonction | Annexe « Délégations de signature financière » |
|---|---|---|
| Direction du développement de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques | Annaïg Joguet, responsable administrative et financière | Lignes 4.3.4. |

> dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.5 intitulé « Alternance » :

| Structure | Délégataire | Agent et fonction |
|---|---|---|
| Direction du développement de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques | Suppléant | Annaïg Joguet, responsable administrative et financière |

> dans le tableau figurant au paragraphe 4.3.6 intitulé « Formation continue » :

| Structure | Délégataire | Agent et fonction |
|---|---|---|
| Direction du développement de la formation professionnelle, de l'alternance et des relations socio-économiques | Suppléant | Olivier Fournigault, coordinateur formation continue |

> dans l'a*nnexe – Délégations de signature financière*, paragraphe 4.3.4 intitulé « Direction du développement de la formation professionnelles, de l'alternance et des relations socio-économiques » :

| Nom | Prénom | Qualité délégataire | CRB | SO | Sous SO |
|---|---|---|---|---|---|
| JOGUET | ANNAIG | RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIER DE LA DIDEV | CRB04 | IDSE | |
| | | | | PFC | |
| | | | CRB14 | | |

**Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 6 novembre 2026.

**Article 5 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-454 du 6 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,
Vu l'arrêté du 17 juin 2026, co-signé par les présidents des Universités Bordeaux-Montaigne et de La Rochelle, portant nomination à la direction de l'unité de recherche UMRU 24140 - D2iA (Dynamiques, Interactions et Interculturalité Asiatiques),
Considérant le départ à la retraite de M. David Waterman au 31 août 2026,
Considérant la fin de l'existence de l'Institut Universitaire Asie-Pacific (IUAP),

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature non financière**

> Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, chapitre 3.9. *Direction des unités de recherche et unités mixtes de recherche, sous-chapitres* 3.9.1 *Délégations hors affaires financières* et 3.9.2 *Affaires financières hors certification,* les prénom et nom de « David Waterman », mentionnés pour le D2IA, sont remplacés par « Michel Grenié » pour la fonction de directeur.

> Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, chapitre 3.8. Direction de l'école doctorale Euclide*, sous-chapitres* 3.8.1 *Généralités,* la suppléance de David Waterman, comme délégataire et directeur adjoint de l'école doctorale, est supprimée.

**Article 2 – Délégation de signature financière**

Dans l'annexe de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé (annexe financière), l'ensemble des délégations de signature financières attribuées à David Waterman, en tant que directeur de l'IUAP sont supprimées.

**Article 3 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 6 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-459 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

> dans l'a*nnexe – Délégations de signature financière*, paragraphe 2.2.2 intitulé « Autres vice-présidences » :

| NOM | PRÉNOM | Qualité du délégataire | CRB | SO | Sous SO |
|---|---|---|---|---|---|
| FLORES-LONJOU | MAGALIE | VICE-PRESIDENTE CULTURE(S) ET COMMUNICATION | CRB10 | EXCELLR | EXCELLR AXE 3 EVENEMENTS INNOVANTS |
| | | | | | EXCELLR AXE 3 AAP ARTS ET SCIENCES |
| | | | | | EXCELLR AXE 3 AAP SCIENCES POUR TOUTES ET TOUS |

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-462 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé :

- dans le tableau figurant au paragraphe 2.2. intitulé « Service scolarité », les prénom et nom « Geneviève Goliard-Breuleux » sont remplacés, pour la fonction de responsable du service scolarité, par « Virginie Chabot »,
- dans le tableau figurant au paragraphe 3.2. intitulé « Service scolarité », les prénom et nom « Virginie Chabot » sont remplacés, pour la fonction de responsable du service scolarité, par « Gaëlle Thouvenin ».

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2026-467 du 16 octobre 2026 portant attribution de prix aux Lauréats régionaux prix « NéoTerra » 2026 dans le cadre du Prix Pépite 2026**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu le règlement du Prix Pépite 2026 initié par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, en partenariat avec Bpifrance,
Vu l'arrêté n° 53204820 de la Région Nouvelle-Aquitaine attributif de subvention en soutien au projet PEPITE 2026,
Considérant l'attribution d'un prix de 1000 euros remis à chacun des prix Néo Terra 2026, financés par la Région Nouvelle-Aquitaine,
Considérant l'organisation par La Rochelle Université d'une cérémonie de remise des prix le 2 novembre 2026, dont ceux attribués aux Lauréats régionaux au titre du prix « NéoTerra »,

**ARRÊTÉ**

**Article 1**
Un prix de 1000 euros est remis à chacun des deux Lauréats régionaux du prix « NéoTerra » suivants :

- Samuel Valliene, pour son projet "Ubulle";
- Félix Sanchez, pour son projet "Permatechnologies".

**Article 2**
La dépense d'un montant total de 2000 euros est imputée sur la ligne budgétaire suivante :
Cérémonie Pépite ULR / CRB12 / CAMPUSINNOV / PEPITE RNA 26-27/ OPE-2026-0327

**Article 3**
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard